

# Groupe intercantonal gestion

---

## cahier des charges

### 1 Rôle et objectifs

Le groupe intercantonal gestion doit être un instrument (mobilisé par AGRIDEA, prestataire de services) pour réaliser des tâches permettant aux services cantonaux de mieux remplir leur mission vis-à-vis des agriculteurs.

Il a pour objectifs de :

- Permettre les échanges de pratique, d'expériences, de méthodes, d'informations, de documentation, d'idées développés dans les services cantonaux.
- Contribuer à la mise en réseau de personnes intéressées par la gestion d'entreprise
- Être une force de proposition: nouveaux thèmes, cours outils, contrats, mise à jour de documents
- Être un lieu d'interpellation et de réflexion
- Faciliter la consultation et les propositions d'évolution pour les produits des centrales
- Favoriser le développement d'activités, de produits, etc. dans et pour les services cantonaux dans le domaine de la gestion de l'entreprise agricole
- Transmettre annuellement à la centrale AGRIDEA de Lausanne des thèmes de formation continue sur un sujet particulièrement pertinent pour les conseillers en gestion.

### 2 Constitution du groupe

Le groupe réunit :

- des représentant-e-s délégué-e-s des services cantonaux de vulgarisation agricole de Suisse romande et du Tessin, dont la gestion d'entreprise représente une part importante de l'activité.
- des représentant-e-s d'AGRIDEA actif-ve-s dans le domaine de la gestion de l'entreprise agricole.

### 3 Axes d'action

**Réunions :**

- Le groupe se rencontre au moins 2 fois par année ; une réunion supplémentaire ou le travail en groupe peuvent être envisagés pour des projets concrets, agréés par les Services cantonaux concernés.
- Les réunions doivent permettre l'échange d'information, la discussion de projets ; le travail sur des situations concrètes rencontrées par les conseillers,-ères est favorisé.
- Des visites (ex. visites d'entreprises agricoles) peuvent être organisées pour approfondir des questions liées à la gestion d'entreprise agricole.

- Des journées thématiques peuvent être organisées lors de besoins justifiés, auprès des Services cantonaux, et si la thématique ne peut faire l'objet d'un cours AGRIDEA.
- Les réunions permettent la coordination de collaboration inter cantonale en matière d'offres de formation aux familles paysannes dans le domaine de la gestion de l'entreprise agricole.
- Il est fait ponctuellement appel à des experts externes pour traiter de thématiques particulières (ex. : fiscalité, droit, etc.).

**Echanges d'information :**

- Les réunions sont l'endroit privilégié d'échanges d'informations.
- Les membres du groupe échangent régulièrement des informations par le biais de l'e-mail au gré de l'actualité ou de questions se posant dans la pratique.

**Entraide :**

- Un membre peut solliciter les autres membres au sujet d'une problématique rencontrée ceic se fait par un courriel adressée au/ à le la modérateur-riche, qui veille à la redistribution ; une réponse est retournée dans le délai de réponse souhaité par le requerrant, au minimum 15 jours.

## 4 Fonctionnement

- Les membres du groupe sont invités aux réunions par AGRIDEA Lausanne.
- L'ordre du jour est établi par AGRIDEA en fonction des demandes formulées par les membres du groupe ; pour ces demandes, les résultats attendus seront précisés.
- La séance est modérée par AGRIDEA.
- Un compte-rendu de la séance est réalisé par AGRIDEA ; il est distribué aux membres du groupe et aux chefs de services de vulgarisation agricole de Suisse romande et du Tessin.

## 5 Relations avec les services cantonaux de vulgarisation agricole

- Les membres du groupe transmettent les informations en provenance des Services cantonaux concernant le domaine de la gestion de l'entreprise agricole et réciproquement.

Validé à la réunion du 11 avril 2008